

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005,
Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013,
Vu le code de l'éducation notamment l'article D351-3,
Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006,
Vu la circulaire interministérielle n°2006-119 du
31 juillet 2006,
Vu la circulaire n°2010-088 du 18 juin 2010,
Vu la circulaire n°2015-129 du 21 août 2015
Vu la circulaire n°2016-186 du 30 novembre 2016
Vu l'arrêté rectoral du 13 mars 2018
Vu l'avis du comité technique académique réuni les 21
janvier et 31 janvier 2019

ARRETE n° 2019-01 relatif aux unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Article 1 : La liste des établissements scolaires publics accueillant des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans l'académie à compter de l'année scolaire 2019-2020 est la suivante:

	Type	Etablissement	Ville	Dispositif
DÉPARTEMENT DU DOUBS	CLG	René Cassin	Baume les Dames	
	CLG	Albert Camus	Besançon	
	CLG	Clairs Soleils	Besançon	deux dispositifs
	CLG	Diderot	Besançon	
	CLG	Pierre-Joseph Proudhon	Besançon	
	CLG	Stendhal	Besançon	
	CLG	Victor Hugo	Besançon	
	CLG	Voltaire	Besançon	
	CLG	Claude Girard	Châtillon le Duc	
	CLG	Lucie Aubrac	Doubs	
	CLG	Paul Langevin	Etupes	
	CLG	Jean-Paul Guyot	Mandeure	
	CLG	Jean-Claude Bouquet	Morteau	deux dispositifs
CLG	Lou Blazer	Montbéliard		



	Type	Etablissement	Ville	Dispositif
DÉPARTEMENT DU DOUBS (suite)	CLG	Olympe de Gougues	Pont-De-Roide	Un dispositif
	CLG	André Malraux	Pontarlier	
	CLG	Jouffroy d'Abbans	Sochaux	
	CLG	Edgar Faure	Valdahon	deux dispositifs
	CLG	les Bruyères	Valentigney	
	LP	Condé	Besançon	
	LP	Tristan Bernard	Besançon	en réseau, avec le LP Tristan Bernard en tête de réseau
	LP	Pierre-Adrien Pâris	Besançon	
	LP	Les Huisselets	Montbéliard	en réseau, avec le LP Les Huisselets en tête de réseau
	LP	Nelson Mandela	Audincourt	
	LP	Toussaint Louverture	Pontarlier	en réseau, avec le LP Toussaint Louverture en tête de réseau
	LPO	Xavier Marmier	Pontarlier	

	Type	Etablissement	Ville	Dispositif
DÉPARTEMENT DU JURA	CLG	du Parc	Bletterans	
	CLG	de l'Arc	Dole	
	CLG	Claude Nicolas Ledoux	Dole	
	CLG	Aristide Briand	Lons-le-Saunier	
	CLG	Rouget de Lisle	Lons-le-Saunier	
	CLG	Saint-Exupéry	Lons-le-Saunier	deux dispositifs
	CLG	Michel Brezillon	Orgelet	Un dispositif
	CLG	Pierre Vernotte	Moirans-en-Montagne	
	CLG	Pierre-Hyacinthe Cazeaux	Morez	
	CLG	Jules Grévy	Poligny	
	Cité scolaire	Pré Saint-Sauveur	Saint-Claude	deux dispositifs
	CLG	Louis Bouvier	Saint-Laurent-en-Grandvaux	
	LPO	Paul-Emile Victor	Champagnole	Un dispositif en réseau, avec le LPO Paul-Emile Victor en tête de réseau
	EREA	La Moraine	Crotenay	
	LP	Jacques Prévert	Dole	
	LP	Le Corbusier	Lons-le-Saunier	Mise en réseau avec le LP Montciel en tête de réseau
	LP	Montciel	Lons-le-Saunier	



3/4

	Type	Etablissement	Ville	Dispositif
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAONE	CLG	Gaston Ramon	Dampierre-sur-Salon	
	CLG	Louis Pergaud	Faverney	
	CLG	des Combelles	Fougerolles	
	CLG	Robert et Sonia Delaunay	Gray	
	CLG	Romé de L'Isle	Gray	
	CLG	Pierre et Marie Curie	Héricourt	
	CLG	Albert Jacquard	Lure	
	CLG	Site « Mathy »	Luxeuil-les-Bains	
	CLG	René Cassin	Noidans-les-Vesoul	
	CLG	Jules Jeanneney	Rioz	
	CLG	Château Rance	Scey-sur-Saône et Saint-Albin	
	CLG	Charles Péguy	Vauvillers	
	CLG	Jacques Brel	Vesoul	
	CLG	Macé	Vesoul	1 dispositif (transfert du CLG Gérome)
	CLG	Louis Pergaud	Villersexel	
	LP	Henri Fertet	Gray	
	LPO	Lumière	Luxeuil-les-Bains	Deux dispositifs.
	LP	Luxembourg	Vesoul	en réseau, avec le LP Luxembourg en tête de réseau
LP	Pontarcher	Vesoul		

	Type	Etablissement	Ville	Dispositif
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	CLG	Saint-Exupéry	Beaucourt	1 dispositif
	CLG	Châteaudun	Belfort	
	CLG	Léonard de Vinci	Belfort	
	CLG	Vauban	Belfort	
	CLG	Mozart	Danjoutin	
	CLG	Val de Rosemont	Giromagny	
	CLG	Lucie Aubrac	Morvillars	



	Type	Etablissement	Ville	Dispositif
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT (suite)	CLG	René Goscinny	Valdoie	un dispositif
	LP	Raoul Follereau	Belfort	
	LP	Jules Ferry	Delle	

4/4

Article 2 : Les dispositifs UPE2A suivants sont fermés à compter de la rentrée scolaire 2019

	Type	Etablissement	Ville	Dispositif
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAONE	CLG	Gérome	Vesoul	Fermeture de l'établissement et transfert de l'ULIS au CLG Macé de Vesoul

Article 2 : Madame la secrétaire générale, madame et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 31 janvier 2019

Le Recteur
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET

En **bleu** : modification pour la rentrée 2019